Rioclar
CAMPING ★★★★
RESTAURANT

Conditions Générales de Vente

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat des services proposés par le camping RIOCLAR aux consommateurs et clients non professionnels (« Les Clients ou le Client »).

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions.
Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la conclusion du contrat de fourniture des Services et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées avant la conclusion du contrat de fourniture des Services. La validation de la commande de Services par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

En cas de vente par internet, le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de commande en ligne ainsi que des conditions générales d'utilisation du site internet www.rioclar.com/fr/de/nl.

La validation de la commande de Services par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, renforcée et complétée par le RGPD (règlement général sur la protection des données) entré en vigueur le 25 mai 2018, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à :

CAMPING RIOCLAR
SAS Rioclar au capital social de 12 000,00 Euros - R.C.S. Manosque 482 090 214
Route de Barcelonnette - D900 - 04340 Meolans-Revel
www.rioclar.com - 0033(0)492811032 - hello@rioclar.com
Les informations relatives au traitement des données personnelles du Client (finalités, base légale, durée de conservation, destinataires et droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés) figurent dans la politique de confidentialité accessible sur le site internet [lien].

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE RESERVATION

La réservation devient effective uniquement avec l'accord du camping Rioclar, après réception de l'acompte et après réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après réception d'un devis signé avec la mention bon pour accord, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne. Toute demande de commande passée sur le site internet constitue la formation d'un contrat conclu à distance, et implique nécessairement l'acceptation, sans restriction ni réserve des présentes conditions générale de ventes. Conformément à l'article L. 221-28, 12° du code de la consommation, le Client ne bénéficie pas du droit de rétractation pour les prestations d'hébergement fournies à une date ou selon une période déterminée.

Rioclar
CAMPING ★★★★
RESTAURANT

Pour la location d'un hébergement ou d'un emplacement de camping, **30% du montant du séjour sera demandé à titre d'acompte** qui seront déduit du montant du séjour et 19 euros de frais de dossier qui resteront acquis au camping Rioclar.

Le solde du montant de votre séjour est à régler 15 jours avant votre arrivée pour un emplacement de camping et de 30 jours avant votre arrivée pour la location d'hébergement (chalets, mobil-home, caravanes et tentes lodges).

La confirmation de votre réservation ne sera définitive qu'après réception du solde dans les délais impartis. Si nous n'avons pas reçu le règlement du solde de votre séjour dans les délais impartis, nous considérerons votre réservation comme annulée, et les conditions d'annulation seront appliquées. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.

La société Rioclar ne peut en aucun cas garantir un emplacement précis. Le client n'a donc pas la possibilité de choisir l'emplacement de camping ou l'emplacement de son hébergement à l'avance et aucun numéro d'emplacement ne lui sera définitivement attribué avant son séjour. Seul le lieu, les dates et le type d'hébergement sont garantis.

La société Rioclar considère que toute(s) réservation(s) de 3 hébergements ou plus et/ou de 12 personnes ou plus effectuée(s) par la même personne physique ou des personnes physiques différentes mais se connaissant et voyageant ensemble pour les mêmes motivations, aux mêmes dates et sur un même camping est un groupe.
Toute demande de réservation groupe devra être adressée par mail à l'adresse hello@rioclar.com ou par téléphone au 04.92.81.10.32 en précisant qu'il s'agit d'une demande de réservation groupe.
La société Rioclar se réserve le droit d'étudier la demande avant de l'accepter ou de la refuser.

ARTICLE 3 - VOTRE SEJOUR

Le jour prévu de votre arrivée, l'emplacement ou le locatif doit être occupé avant 18h30. En cas de retard, nous vous prions de nous prévenir. En l'absence de tout message écrit du réservataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible 24h après la date d'arrivée convenue par le contrat. Le paiement intégral des prestations demeure exigé, les messages téléphoniques ne sont pas admis. Pour une location de chalet, mobil-home et caravane, le locataire verse une **caution de 200 euros** le jour de son arrivée, cette caution lui sera restituée après son départ, inventaire et état des lieux fait.

Le jour du départ, l'emplacement devra être libre et propre à 12h00 au plus tard. L'hébergement locatif devra être libre et propre à 10h00 au plus tard.
Dans le cas où le locatif n'aurait pas été nettoyé avant votre départ, un forfait nettoyage d'une valeur minimale de 80€ TTC vous sera demandé.
Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.
Il appartient au campeur de s'assurer : le campeur est responsable de la surveillance de ses objets personnels. Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.

Tout visiteur ou campeur supplémentaire devra se présenter à l'accueil dès son arrivée et ne pourra être admis qu'avec l'accord de la direction et sous la responsabilité des campeurs qui le reçoivent. Leurs véhicules devront rester sur le parking d'entrée. Un redevance sera demandée à chaque visiteur ; ils devront avoir quitté le camping à 22h. L'accès de la piscine est formellement interdit à tout visiteur sauf autorisation de la direction.

ARTICLE 4 - MODIFICATION ET ANNULATION DE VOTRE SEJOUR

4.1 Modification et annulation du fait du campeur :
Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur.
Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour.

Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Pour toute modification des dates de séjour, il ne pourra être garanti le même emplacement ou locatif.

Pour une location d'emplacement, toute annulation de réservation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 31 jours avant la date prévue de votre arrivée, l'acompte vous sera remboursé en fin de saison, les frais de dossier restant acquis au camping Rioclar. Pour toute annulation intervenant entre 30 jours et 16 jours avant la date prévue de l'arrivée, les frais de dossiers et l'acompte restent acquis au camping Rioclar à titre d'indemnité pour rupture de contrat.

Pour toute annulation intervenant 15 jours ou moins avant la date prévue de votre arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date : les frais de dossiers, l'acompte et le solde du séjour restent acquis au camping Rioclar à titre d'indemnité pour rupture de contrat.

Pour une location de chalet, mobil-home, caravane et tentes lodges, toute annulation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception 61 jours ou plus avant la date prévue de votre arrivée, l'acompte vous sera remboursé en fin de saison, les frais de dossier restant acquis au camping Rioclar. Pour toute annulation intervenant entre 60 jours et 31 jours avant la date prévue de votre arrivée, les frais de dossiers et l'acompte restent acquis au camping Rioclar à titre d'indemnité pour rupture de contrat. Pour toute annulation 30 jours ou moins avant la date prévue de votre arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date : les frais de dossiers, l'acompte et le solde du séjour restent acquis au camping Rioclar à titre d'indemnité pour rupture de contrat.

Si vous avez souscrit une garantie annulation les sommes versées sont couvertes par la garantie selon les conditions générales d'annulation.

4.2 Annulation du fait du camping Rioclar

En cas d'annulation du fait du Camping Rioclar, sauf en cas de force majeure ou dans les cas prévus à l'article 4.3, le séjour sera totalement remboursé.

4.3 Annulation en cas de pandémie

4.3.1 En cas de fermeture totale de l'établissement pendant les dates du séjour réservé (à laquelle est assimilée à une mesure d'interdiction totale ou partielle d'accueil du public, dans la mesure ou le Client est concerné directement par l'application de cette mesure) décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable au camping Rioclar, les sommes versées d'avance par le Client au titre de la réservation du séjour feront l'objet d'un **remboursement**.
Le camping Rioclar ne saurait toutefois être tenu à un dédommagement complémentaire au-delà de ce remboursement des sommes déjà versées au titre de la réservation du séjour.

4.3.2 Par dérogation aux dispositions de l'article 4. "Modification et annulation de votre séjour", toute annulation du séjour dûment justifiée par le fait que le Client serait atteint par la COVID 19 (infection) ou autre infection considérée comme relevant d'une pandémie, ou serait identifié comme cas contact, et que cette situation remettrait en cause sa participation au séjour aux dates prévues donnera lieu :
à la délivrance d'un avoir valable 24 mois non remboursable et non cessible.
Les éventuels frais de traitement et de gestion (article 2) tels que prévus aux conditions générales resteront acquis au camping Rioclar. Dans tous les cas, le Client devra impérativement justifier de l'événement le rendant éligible à ce droit à annulation.

4.3.3 Par dérogation aux dispositions de l'article 4. "Modification et annulation de votre séjour", dans l'hypothèse où le Client serait **contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer** (confinement général ou local, interdiction de déplacement, fermeture des frontières), alors même que le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation et d'accueillir les Clients, le camping Rioclar émettra un avoir correspondant aux sommes versées par le Client, déduction faite des frais de traitement et de gestion (article 2) qui resteront acquis au camping Rioclar. **Cet avoir non remboursable et non cessible est valable 24 mois.**

4.3.4 En cas de souscription, par le Client, d'une assurance spécifique couvrant les risques énumérés aux articles 4.3.1 ou 4.3.2 ou 4.3.3 les indemnités d'assurance perçues par le Client viendront en déduction du montant de l'avoir ou du remboursement, visé aux articles 4.3.1 ou 4.3.2 ou 4.3.3.

4.4 Disponibilité des équipements et services

4.4.1 Périodes d'ouverture.
Les équipements et services communs du camping (notamment piscine, restaurant, épicerie, installations sportives et animations) sont accessibles pendant leurs périodes et horaires d'ouverture, qui peuvent être plus courts que la période d'ouverture du camping. Ces périodes et horaires sont indiqués sur le site internet du camping préalablement à la réservation et affichés à l'accueil. Le Client est réputé informé de ces périodes à la date de sa réservation.

4.4.2 Fermetures temporaires.
L'accès à un équipement ou service commun peut être temporairement fermé, interrompu ou restreint pour des motifs tenant à la sécurité des personnes, à des exigences sanitaires (notamment la qualité des eaux de baignade), à des conditions météorologiques, à une décision d'une autorité administrative, ou à une opération de maintenance ou de réparation. Le camping Rioclar en informe les Clients dans les meilleurs délais par affichage à l'accueil et, lorsque la fermeture est connue avant leur arrivée, par courrier électronique. Il met en œuvre les diligences raisonnables pour rétablir l'équipement ou le service dans les meilleurs délais.

4.4.3 Indisponibilité limitée.
Une fermeture d'un équipement ou service commun qui n'excède pas 72 heures consécutives / 3 jours au cours du séjour du Client et qui ne porte pas sur un service faisant l'objet d'une facturation distincte ne donne lieu à aucune réduction du prix du séjour.

4.4.4 Indisponibilité significative.
Lorsque la fermeture excède la durée prévue à l'article 4.4.3, ou porte sur un équipement ou service présenté dans l'offre réservée comme une caractéristique de celle-ci, le Client peut obtenir une réduction du prix du séjour proportionnelle à l'importance du service concerné et à la durée de son indisponibilité. Lorsque cette indisponibilité est connue avant l'arrivée du Client, celui-ci en est informé et peut maintenir sa réservation dans les conditions de l'alinéa précédent. Les prestations faisant l'objet d'une facturation distincte qui n'ont pu être fournies sont remboursées.

4.4.5 Équipements des hébergements locatifs.
Tout dysfonctionnement d'un équipement de l'hébergement loué doit être signalé sans délai à l'accueil. Le camping Rioclar intervient dans les meilleurs délais afin de réparer ou remplacer l'équipement concerné ou, lorsque le dysfonctionnement rend l'hébergement impropre à son usage et ne peut être réparé rapidement, propose au Client, sous réserve de disponibilité, un hébergement de catégorie équivalente ou supérieure. À défaut, les dispositions de l'article 4.4.4 s'appliquent.

4.4.6 Force majeure.
Les dispositions du présent article ne font pas obstacle à l'application des règles légales relatives à la force majeure.

ARTICLE 5 - ANIMAUX

Les animaux sont acceptés moyennant une redevance payable lors de votre réservation. Lorsqu'ils sont autorisés, ils doivent être tenus en laisse en permanence. Ils sont interdits aux abords des piscines, dans les commerces alimentaires et dans les bâtiments. Le carnet de vaccination pour les chiens et les chats doit être à jour.
Sont expressément interdits les nouveaux animaux de compagnie (NAC) c'est-à-dire les animaux de compagnie appartenant à des espèces autres que celles soumises à la législation sur les carnivores domestiques (chiens, chats et furets).
Sont par exemple considérés comme NAC des oiseaux, des rongeurs, des poissons, des reptiles (serpents, tortues de Floride, lézards), des amphibiens, des arthropodes, des insectes et araignées, voire des porcs, des fennecs ou des singes détenus par l'homme comme animaux d'agrément, dans le but précis d'en faire des animaux de compagnie.

ARTICLE 6 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR - TRANQUILLITÉ ET NUISANCES

6.1 Opposabilité.
Le Règlement intérieur du camping est accessible sur le site internet, lien communiqué au Client avant la conclusion du contrat et affiché à l'accueil. En validant sa réservation, le Client déclare en avoir pris connaissance et l'accepter. Il fait partie intégrante du contrat.

6.2 Engagement du Client.
Le Client s'engage à respecter le Règlement intérieur et à le faire respecter par l'ensemble des personnes inscrites sur sa réservation ainsi que par les visiteurs qu'il reçoit. Il répond à l'égard du camping des manquements commis par ces personnes. Les parents ou représentants légaux sont tenus de la surveillance des mineurs placés sous leur responsabilité pendant toute la durée du séjour.

6.3 Tranquillité.
Le silence est exigé sur l'ensemble du camping à partir de 22h30, dans les conditions précisées à l'article 7 du Règlement intérieur. Constituent notamment des manquements au Règlement intérieur les nuisances sonores, les rassemblements troublant la tranquillité, les comportements agressifs, menaçants ou dangereux, les dégradations et les troubles liés à une consommation excessive d'alcool.

6.4 Procédure.
En cas de manquement, le gestionnaire ou son représentant demande au Client de faire cesser le trouble. Si le trouble persiste ou se renouvelle, il met le Client en demeure, de s'y conformer, en l'informant qu'à défaut le contrat pourra être résilié. En cas de persistance ou de nouveau manquement après cette mise en demeure, le camping peut résilier le contrat. En cas d'urgence, notamment lorsque le comportement d'un des membres participants au séjour met en danger la sécurité des personnes ou des biens, ou en cas de violences, de dégradations graves ou irrespectueuses, ou de nuisances sonores importantes ou de consommation excessive d'alcool la résiliation peut être prononcée sans mise en demeure préalable.

6.5 Effets de la résiliation.
La résiliation entraîne le départ, dans le délai fixé par la notification et au plus tard à midi, de l'ensemble des personnes inscrites sur la réservation concernée. Les sommes versées au titre du séjour restent acquises au camping à titre d'indemnité, et le solde du prix du séjour demeure exigible, sans préjudice de la réparation des dégradations constatées, qui pourra notamment être imputée sur la caution, sur justificatifs.

6.6 Infractions pénales.
En cas d'infraction pénale, le gestionnaire peut faire appel aux forces de l'ordre.

ARTICLE 7 – IMAGE

Sous réserve de votre consentement exprès, recueilli distinctement de l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente au moyen d'une case à cocher non pré-cochée, vous autorisez le Camping Rioclar à vous photographier, vous enregistrer ou vous filmer pendant votre séjour au Camping et à exploiter lesdites images, sons, vidéos et enregistrements sur tout support de communication (en particulier sur le site Internet du Camping Rioclar et les réseaux sociaux (facebook et Instagram). Cette autorisation ne vaut que pour toutes les personnes participantes au séjour qui y ont consenti et, pour les mineurs, sous réserve du consentement des titulaires de l'autorité parentale. Elle peut être retirée à tout moment par courrier électronique adressé à hello@rioclar.com. Cette autorisation a pour seul but d'assurer la promotion et l'animation du camping RIOCLAR et ne pourra en aucune façon porter atteinte à votre réputation. Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour tous pays et pour une durée de 5 ans.

ARTICLE 8 - DROIT APPLICABLE - LANGUE DU CONTRAT

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent entre le camping et le Client sont régies par et soumises au droit français.
Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 9- LITIGES

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le consommateur, sous réserve de l'article L.612.2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel.
RIOCLAR a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 52623/VM/2403 la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation. Sas Médiation Solution - 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niost - contact@sasmediationsolution-conso.fr